## Avis public d'élection

Date du scrutin 2021-11-07

	<u> </u>	r de sory		3010tm 2021 11 07		
	r cet avis public, <u>Mélanie B</u> ivants aux électrices et aux élec			ction, annonce les éléments		
1.	Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :					
	Poste de mairesse ou maire					
	Poste de conseillère ou conse	iller 1				
	Poste de conseillère ou conseiller 2					
	Poste de conseillère ou conseiller 3					
	Poste de conseillère ou conseiller 4					
	Poste de conseillère ou conse					
	Poste de conseillère ou conse	iller 6				
2.	Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection					
	aux jours et aux heures suivants :					
	Du 17 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2021					
	Horaire					
	Vendredi 17 septembre	De 9h à 12h				
	Mardi 21 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h			
	Mercredi 22 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h			
	Jeudi 23 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 17h30	De 18h30 à 20h		

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

De 9h à 12h

De 9h à 12h

De 9h à 12h

De 9h à 12h

De 9h à 16h30

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

De 13h à 16h

De 13h à 16h

De 13h à 17h30

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Vendredi 24 septembre

Mercredi 29 septembre

Mardi 28 septembre

Jeudi 30 septembre

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre

Municipalité Saint-Janvier-de-Joly

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

## 4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - o présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 7 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5.	La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : <u>Marie-Ève Carbonneau-Demers</u>
<b>6.</b> Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candé échéant):	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

	Présidente d'élection			
	Adresse 729 rue des Loisirs			
	Téléphone418-728-2984 poste 1			
Signatu	ıre			
	Donné à Saint-Janvier-de-Joly le 9 septembre 2021			
	gul the			
	Présidente ou président d'élection			

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.